Bibliothèque numérique ASSAS.NET
www.assas.net

Plan du cours de Droit des Affaires

Licence 2 Droit– Monsieur le Professeur BUREAU

www.assas.net

Remerciements

ASSAS.NET souhaite remercier, très sincèrement, Monsieur le Professeur BUREAU de lui avoir transmis son plan de cours et confié la mission d'en assurer la plus large distribution afin de fournir aux étudiants les outils nécessaires à leur réussite.

Université Panthéon-Assas (Paris II)
2e année de Licence – Droit
Année universitaire 2007-2008

Professeur Dominique BUREAU

DROIT DES AFFAIRES I

PLAN DE COURS

Introduction

Section I. L'histoire du droit des affaires
§ 1. L'apparition
§ 2. La formalisation
§ 3. Les évolutions

Section II. Les sources du droit des affaires
§ 1. Le droit écrit
A. La loi interne
1). La décodification
2). La recodification
B. Le droit communautaire
C. Les traités internationaux.
§ 2. Le droit non écrit
A. Les usages
1). La nature des usages
2). Le régime des usages
B. La jurisprudence.

Section III. Les juges du droit des affaires
§ 1. Les tribunaux de commerce
A. L'organisation des tribunaux de commerce
1). Juges consulaires
2). Ministère Public
B. La compétence des tribunaux de commerce
1). La compétence matérielle
2). La compétence territoriale
a). Règles légales
b). Clauses attributives de compétence territoriale
C. La procédure devant les tribunaux de commerce

§ 2. L'arbitrage commercial
A. La convention d'arbitrage
1). Le compromis
2). La clause compromissoire
a). Solutions traditionnelles
b). Evolutions récentes
B. Le tribunal arbitral
1). Composition du tribunal arbitral
2). Incidents relatifs à la constitution du tribunal arbitral
C. L'instance arbitrale
1). Droit applicable
2). Sentence
3). Voies de recours

Section IV. Le particularisme du droit des affaires
§ 1. La spécificité du droit des affaires
A. Spécificité des objectifs
B. Spécificité de l'objet
§ 2. L'autonomie du droit des affaires ?
A. Droit des affaires et droit civil
1). Rapports d'exclusion
2). Rapports de complémentarité
B. Droit des affaires et droit commercial
1). Rapports d'exclusion
2). Rapports de complémentarité

PREMIERE PARTIE. LES ACTES

TITRE I. L'IDENTIFICATION DES ACTES DE COMMERCE

Chapitre I. Le critère de l'acte de commerce

Section I. La théorie objective
§ 1. Contenu de la théorie objective
A. L'acte de commerce par nature
B. L'acte de commerce par la forme
§ 2. Limites de la théorie objective
A. Les actes de commerce par accessoire
B. Les actes mixtes
Section II. La théorie subjective
§ 1. Explication de la théorie subjective
§ 2. Limites de la théorie subjective

Chapitre II. La classification des actes de commerce

Section I. Les actes de commerce par nature
§ 1. La distribution
A. Opérations visées
1). Eléments constitutifs
2). Nature des biens
B. Opérations exclues
1). En raison de la nature de l'activité
a). Activités agricoles
b). Industries extractives
2). En raison des finalités de l'activité
§ 2. La production
A. Les activités commerciales de production
1). Activités industrielles
2). Activités d'édition
B. Les activités civiles de production
§ 3. Les services
A. Transport
B. Location
C. Spectacles publics
D. Finance
E. Intermédiaires
1). Courtage
2). Commission
3). Agence
Section II. Les actes de commerce par accessoire
§ 1. L'accessoire commercial subjectif
A. Principes
1). Conditions
2). Fonctions
B. Domaine
1). Mouvement d'expansion
2). Limites

§ 2. L'accessoire commercial objectif
A. Les sûretés
1). Gage
2). Cautionnement
B. Les cessions
1). Vente de fonds de commerce
2). Cession de contrôle
Section III. Les actes de commerce par la forme
§ 1. La lettre de change
§ 2. Les actes relatifs aux sociétés commerciales

TITRE II. LE REGIME DES ACTES DE COMMERCE

Chapitre I. Le particularisme du régime des actes de commerce

Section I. Le particularisme d'ordre probatoire
§ 1. Le sens du principe
A. La recevabilité de tous les modes de preuve
B. L'absence de hiérarchie entre les modes de preuve
§ 2. Le domaine du principe
A. A l'égard des commerçants
B. Pour les actes de commerce
§ 3. Les conséquences du principe
A. Quant aux personnes
B. Quant aux actes
1). Actes contenant des conventions synallagmatiques
2). Actes constatant des promesses unilatérales
Section II. Le particularisme d'ordre matériel
§ 1. La solidarité passive
A. La présomption de solidarité
B. Le domaine de la présomption
§ 2. L'exécution de l'obligation
A. Rigueur
B. Souplesse
§ 3. L'extinction de l'obligation : la prescription
A. Prescription ordinaire
B. Prescriptions spéciales

Chapitre II. Les atteintes au particularisme du régime des actes de commerce

Section I. L'unification du régime
§ 1. Le taux d'intérêt
§ 2. L'imputation des paiements
§ 3. La mise en demeure
Section II. La diversité des régimes
§ 1. Les actes de commerce intégralement soumis au régime spécifique

§ 2. Le régime des actes mixtes

A. Régime dualiste

1). Compétence d'attribution

2). Preuve

3). Présomption de solidarité

B. Régime unitaire

1). Régime du droit civil

2). Régime du droit commercial

3). Régime du droit de la consommation

§ 3. Régime des actes de commerce accomplis par des non commerçants

A. Exclusion des règles du droit commercial

1). Preuve

2). Prescription

B. Application des règles du droit commercial

DEUXIEME PARTIE. LES ACTEURS

TITRE I L'IDENTIFICATION DES COMMERÇANTS

Chapitre I. Les commerçants en raison de l'objet de leur entreprise

Section I. Les critères

§ 1. L'exercice d'une activité commerciale

A. Les actes de commerce

B. L'activité commerciale

§ 2. L'exercice d'une activité commerciale à titre de profession habituelle

A. L'exercice habituel

B. L'exercice professionnel

§ 3. L'exercice d'une activité commerciale à titre personnel et indépendant

Section II. La typologie

§ 1. Les personnes physiques

A. Distinctions fondées sur des considérations d'ordre technique

1). Distinctions liées à l'immatriculation au RCS

2). Distinctions liées à la propriété du fonds de commerce

B. Distinctions fondées sur des considérations d'ordre familial

1). La situation de la femme mariée

2). La situation des époux

§ 2. Les groupements

A. Sociétés et GIE

1). Les sociétés commerciales par leur objet

a). La société en participation

b). La société créée de fait

2). Le GIE

B. Les associations

1). L'exercice d'une activité commerciale

2). La qualité de commerçant

Section III. La distinction des commerçants et des artisans

§ 1. L'artisan au sens de la réglementation administrative

A. La profession artisanale

B. Les artisans

§ 2. L'artisan au sens du droit privé

A. La définition du droit privé

B. L'application du droit privé

1). L'exclusion du droit commercial

2). L'extension du droit commercial

Chapitre II. Les commerçants en raison de la forme de leur entreprise

Section I. Le principe

Section II. La typologie

§ 1. Les sociétés pluripersonnelles

A. Les sociétés de personnes

1). La société en nom collectif

2). La société en commandite simple

B. Les sociétés de capitaux

1). La société anonyme
2). La société par actions simplifiée
C. Les sociétés hybrides
1). La société en commandite par actions
2). La société à responsabilité limitée
§ 2. Les sociétés unipersonnelles
A. L'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
B. La société par actions simplifiée unipersonnelle
Section III. Les conséquences
§ 1. Le principe
§ 2. Les tempéraments

TITRE II. LE STATUT DES COMMERÇANTS

Chapitre I. L'accès au statut

Section I. La liberté de choisir une structure juridique
Section II. La liberté d'entreprendre une activité commerciale
§ 1. Le principe de la liberté d'entreprendre
§ 2. Les limitations légales de la liberté d'entreprendre
A. Les limitations fondées sur la protection de l'incapable
1). Les mineurs
2). Les majeurs aux facultés mentales altérées
B. Les limitations fondées sur la protection de l'intérêt général
1). La qualité des personnes
a). Incompatibilités
b). Déchéances et interdictions
c). Autorisations
2). La nature de l'activité

Chapitre II. Les obligations

Section I. L'immatriculation au RCS
§ 1. Le registre du commerce et des sociétés
A. La tenue du registre
1). Le RCS local
2). Le RCS national
B. La surveillance du registre
1). Le rôle du greffier
2). Le rôle du juge
§ 2. L'immatriculation
A. Les modalités de l'immatriculation
1). Qui ?
2). Quand ?
3). Comment ?
B. Les effets de l'immatriculation
1). Sur la qualité de commerçant des personnes physiques
a). Conséquences de l'immatriculation
b). Conséquences du défaut d'immatriculation
c). Conséquences du défaut de radiation
2). Sur la personnalité morale des groupements
3). Sur l'opposabilité des mentions publiées

Section II. Les obligations comptables

§ 1. Le contenu des documents comptables

A. Les livres

B. Les comptes annuels

§ 2. Le régime des documents comptables

TROISIEME PARTIE. LES BIENS

TITRE I. LE FONDS DE COMMERCE

Chapitre I. L'identification du fonds de commerce

Section I. La composition du fonds de commerce

§ 1. Les éléments du fonds autres que la clientèle

A. Les biens inclus dans le fonds

1). Eléments corporels

2). Eléments incorporels

B. Les biens exclus du fonds

1). Les immeubles

2). Les créances et les dettes

§ 2. La clientèle du fonds de commerce

A. Les liens entre la clientèle et le fonds

1). Un lien discuté

2). Un lien indiscutable

B. Les caractères de la clientèle

1). Clientèle réelle et certaine

2). Clientèle personnelle

Section II. La nature juridique du fonds de commerce

§ 1. Les divergences

A. L'existence du fonds

B. L'essence du fonds

1). Un droit de clientèle ?

2). Une universalité ?

§ 2. Les convergences

A. Un ensemble

B. Un meuble incorporel

Chapitre II. Les opérations relatives au fonds de commerce

Section I. La vente du fonds de commerce

§ 1. La formation de la vente

A. Conditions de validité

1). Conditions de fond

2). Conditions de forme

a). Mentions obligatoires

b). Sanctions

B. Exigences de publicité

1). Formes de la publicité

2). Effets de la publicité

§ 2. Les effets de la vente

A. Obligations du vendeur

1). Garantie des vices cachés

2). Garantie d'éviction

B. Obligations de l'acheteur

Section II. La location-gérance du fonds de commerce
§ 1. La formation du contrat
A. Conditions de validité
1). Conditions de droit commun
2). Conditions propres au loueur
B. Exigences de publicité
§ 2. Les effets de la location-gérance
A. Effets entre les parties
1). Pendant la durée du contrat
2). A l'expiration du contrat
B. Effets à l'égard des créanciers
1). Les créanciers du loueur
2). Les créanciers du locataire

Chapitre III. Les sûretés grevant le fonds de commerce

Section I. Les formes de nantissement
§ 1. Nantissement conventionnel
A. L'assiette du nantissement
B. La publicité du nantissement
§ 2. Le nantissement judiciaire
Section II. Le régime juridique des créanciers inscrits
§ 1. La protection des créanciers inscrits
A. Déplacement du fonds
B. Résiliation du bail
C. Changement d'activité
§ 2. Les droits des créanciers inscrits
A. Droit de préférence

B. Droit de suite

TITRE II. LE BAIL COMMERCIAL

Chapitre I. Les conditions d'application du statut des baux commerciaux

Section I. Conditions personnelles
§ 1. Relatives au bailleur
§ 2. Relatives au locataire
A. Principe
B. Exceptions
Section II. Conditions matérielles
§ 1. Relatives aux locaux
§ 2. Relatives au fonds
§ 3. Relatives au contrat
A. Nature du contrat
B. Durée du contrat
1). Baux de moins de deux ans
2). Conventions d'occupation précaire

Chapitre II. Le bail en cours d'exécution

Section I. Les droits du locataire

§ 1. Les droits relatifs à l'affectation des lieux loués

A. Déspécialisation simple

B. Déspécialisation plénière

§ 2. Les droits relatifs à l'abandon de la qualité de locataire

A. Résiliation du bail

B. Cession de bail

Section II. Les obligations du locataire

§ 1. L'exploitation du fonds

A. L'exploitation du fonds par le locataire

B. L'exploitation du fonds par un autre que le locataire

1). La sous location

2). La location-gérance

§ 2. Le paiement des loyers

A. Les loyers ordinaires

B. Les loyers indexés

Chapitre III. Le renouvellement du bail commercial

Section I. Le régime du renouvellement

§ 1. Les conditions

A. Les bénéficiaires du droit

B. L'exploitation du fonds

§ 2. La procédure

Section II. Le refus de renouvellement

§ 1. Avec indemnité d'éviction

§ 2. Sans indemnité d'éviction.